

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2024/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 28 mars 2024**

**DCM N° 24-03-28-2**

**Objet : Election d'un nouvel Premier Adjoint au Maire - Démission de M. Khalifé KHALIFE et remplacement de poste(s) vacant(s).**

**Rapporteur: M. le Maire,**

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz à 16 postes dont 5 en qualité d'Adjoints au Maire en charge d'un ou plusieurs quartiers messins.

Par délibération du même jour, M. Khalifé KHALIFE a été respectivement élu 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Metz.

Depuis le 24 septembre 2023, cet élu municipal a également été élu Sénateur.

Un tel mandat étant incompatible avec les fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire au sens de l'article LO 141-1 du Code Electoral, M. KHALIFE a donc démissionné de sa fonction de 1<sup>er</sup> Adjoint par courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Conformément aux articles L. 2122-7-2 et L. 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a donc lieu de pourvoir au remplacement de ce poste vacant de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Electoral pris notamment en ses articles LO 141-1 et LO 151,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L 2122-7, L 2122-7-2 et L 2122-15,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant élection de Monsieur Khalifé KHALIFE en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

**VU** l'élection en qualité de Sénateur de Monsieur Khalifé KHALIFE,

**VU** la démission formulée par ce dernier et réceptionnée par Monsieur le Préfet de la Moselle,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement du poste de 1er Adjoint au

Maire de Metz ainsi vacant,

**CONSIDERANT** que cette élection doit se dérouler au scrutin au sens l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales au scrutin secret et à la majorité absolue,

**CONSIDERANT** que tout membre du Conseil Municipal de même sexe peut se porter candidat, y compris s'il occupe les fonctions d'Adjoint. Dans ce cas, cela peut conduire à répéter une ou plusieurs fois la procédure de remplacement d'Adjoint,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE MAINTENIR** à 21 le nombre d'adjoints au Maire,
- **DE DÉCLARER** le poste de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire vacant et de procéder à une élection en vue de son remplacement,
- **D'ÉLIRE** au terme de l'élection intervenue au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé :
  - o M. Julien HUSSON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
- **DE PRENDRE ACTE** des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau,
- **DE DÉCLARER** le poste de 21<sup>ème</sup> Adjoint au Maire vacant et de procéder à une élection en vue de son remplacement,
- **D'ÉLIRE** au terme de l'élection intervenue au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de 21<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé :
  - o M. Mammar MEHALIL, 21<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- **DE PRENDRE ACTE** des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau.

Service à l'origine de la DCM : Affaires juridiques  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 5.1 Election executif

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 16

**Décision : SANS VOTE**  
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 28/03/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-127507-DE-1-1

N° de l'acte : 127507

Date de publication sur le site de la ville : 28/03/2024

Date certifié exécutoire : 28/03/2024

-----  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,

DÉPARTEMENT

MOSELLE

COMMUNE :

Toutes communes

ARRONDISSEMENT

METZ

METZ

Élection d'un adjoint  
au scrutin uninominal

Effectif légal du conseil municipal

55

Nombre de conseillers en exercice

55

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 15 ..... heures  
..... 09 minutes, en application des articles L. 2121-7 et  
L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de  
la commune de METZ.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : GROSDIDIER François, AGAMENNONE  
Béatrice, THIL Patrick, NICOLAS Martine, SCIAMANNA Marc, SCHNEIDER Jacqueline, LUCAS Eric,  
STEMART Anne, HUSSON Julien, LUX Isabelle, NIEL Hervé, AUDOUY Caroline, NICOLAS Jean-  
Marie, Anne FRITSCH-RENARD, NGO KALDJOP Gertrude, Ferit BURHAN, BURGUY Rachel, STAUDT  
Bernard, MASSON-FRANZIL Yvette, DAP Laurent, FAESSEL Nicole, FISZON Eric, MOLE-TERVER  
Laurence, COLIN-OESTERLE Nathalie, TRAN Doan, BOHR Timothée, HO Chanty, BOSCO Jérémy,  
SAPCI Attila, SCHLOSSER Pauline, MARX Sébastien, PEPPOLONI Christine, MARCHETTI Denis,  
PICARD Charlotte, TOCHET Nicolas, SECONDE Jean-François, BORI Danielle, VOINÇON Marie-  
Claude, GROLET Françoise .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Absents <sup>1</sup> : FRITSCH-RENARD Anne (procuration à FAESSEL Nicole), DAUSSAN-WEIZMAN  
(procuration à NICOLAS Jean-Marie), TAHRI Bouabdellah (procuration à MEHALIL Mammar,  
ARNOLD Patricia (procuration à BOSCO Jérémy), REISS Guy (procuration à HO Chanty), FRIOT  
Corinne (procuration à NIEL Hervé), TAFFNER Blaise (procuration à SCHNEIDER Jacqueline),  
VORMS Michel (procuration à STAUDT Bernard), CHANGARNIER Stéphanie (procuration à LUX  
Isabelle), MALASSÉ Henri (procuration à AUDOUY Caroline), PITTI Raphaël (procuration à TRAN  
Doan), LAVEAU-ZIMMERLÉ Amandine (procuration AGAMENONNE Béatrice), LAURENT Pierre  
LAURENT (procuration à BORI Danielle), GUERMITTI Hanifa (procuration à SECONDE Jean-  
François), ROQUES Jérémy (procuration à MARCHETTI Denis), LALOUX Grégoire (procuration à  
VOINÇON Marie-Claude)

.....  
.....



<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

**1.1. Règles applicables**

M GROSDIDIER François, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré à l'appel du point 39 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme CHAMPIGNY Emmanuelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**1.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM SAPCI Attila et MARX Sébastien .....

**1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**1.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 55 \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... 0 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 16 \_\_\_\_\_

<sup>2</sup>

Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.





- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 39 \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 20 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUSSON Julien	39 .....	Trente-neuf .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>4</sup> Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>5</sup> Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.







**COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**  
**CLASSEMENT PAR ORDRE DU TABLEAU PRENANT EN COMPTE :**  
**- CONFIRMATION DU MAINTIEN DE 21 ADJOINTS,**  
**- ELECTION DU 1ER ADJOINT,**  
**- REMONTEE DE L'ORDRE DU TABLEAU A PARTIR DU 12EME RANG**

Mise à jour du 28 mars 2024

ORDRE	FONCTION	QUALITE	NOM	PRENOM
1	Maire	Monsieur	GROSSIDIER	François
2	1er Adjoint au Maire	Monsieur	HUSSON	Julien
3	Adjoint au Maire	Madame	AGAMENNONE	Béatrice
4	Adjoint au Maire	Monsieur	THIL	Patrick
5	Adjointe au Maire	Madame	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne
6	Adjointe au Maire	Madame	NICOLAS	Martine
7	Adjoint au Maire	Monsieur	SCIAMANNA	Marc
8	Adjointe au Maire	Madame	SCHNEIDER	Jacqueline
9	Adjoint au Maire	Monsieur	LUCAS	Eric
10	Adjointe au Maire	Madame	STEMART	Anne
11	Adjointe au Maire	Madame	LUX	Isabelle
12	Adjoint au Maire	Monsieur	TAHRI	Bouabdellah
13	Adjointe au Maire	Madame	ARNOLD	Patricia
14	Adjoint au Maire	Monsieur	NIEL	Hervé
15	Adjointe au Maire	Madame	AUDOUY	Caroline
16	Adjoint de quartier	Monsieur	NICOLAS	Jean-Marie
17	Adjointe de quartier	Madame	FRITSCH-RENARD	Anne
18	Adjoint de quartier	Monsieur	REISS	Guy
19	Adjointe de quartier	Madame	NGO KALDJOP	Gertrude
20	Adjoint de quartier	Monsieur	BURHAN	Ferit
21	Adjointe au Maire	Madame	BURGY	Rachel
22	Conseiller Délégué	Monsieur	STAUDT	Bernard
23	Conseiller Délégué	Monsieur	VORMS	Michel
24	Conseiller Délégué	Monsieur	DAP	Laurent
25	Conseillère Déléguée	Madame	FRIOT	Corinne
26	Conseillère Déléguée	Madame	MASSON-FRANZIL	Yvette
27	Conseiller Délégué	Monsieur	FIZON	Eric
28	Conseillère Déléguée	Madame	MOLÉ-TERVER	Laurence
29	Conseillère municipale	Madame	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie
30	Conseillère Déléguée	Madame	TRAN	Doan
31	Conseiller Délégué	Monsieur	MEHALIL	Mammar
32	Conseiller Délégué	Monsieur	TAFFNER	Blaise
33	Conseillère Déléguée	Madame	CHANGARNIER	Stéphanie
34	Conseillère Déléguée	Madame	HO	Chantry
35	Conseillère Déléguée	Madame	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine
36	Conseiller Délégué	Monsieur	BOHR	Timothée
37	Conseiller Délégué	Monsieur	MALASSÉ	Henri
38	Conseiller municipal	Monsieur	PITTI	Raphaël
39	Conseillère municipale	Madame	BORI	Danielle
40	Conseillère municipale	Madame	GUERMITI	Hanifa
41	Conseiller municipal	Monsieur	TOCHET	Nicolas
42	Conseillère municipale	Madame	PICARD	Charlotte
43	Conseillère municipale	Madame	SCHLOSSER	Pauline
44	Conseiller municipal	Monsieur	MARCHETTI	Denis
45	Conseiller municipal	Monsieur	MARX	Sébastien
46	Conseiller municipal	Monsieur	ROQUES	Jérémy
47	Conseillère municipale	Madame	GROLET	Françoise
48	Conseillère municipale	Madame	VOINÇON	Marie Claude
49	Conseiller municipal	Monsieur	LALOUX	Grégoire
50	Conseiller municipal	Monsieur	LAURENT	Pierre
51	Conseiller municipal	Monsieur	BOSCO	Jérémy
52	Conseiller municipal	Monsieur	SECONDE	Jean-François
53	Conseillère déléguée	Madame	FAESSEL	Nicole
54	Conseiller municipal	Monsieur	SAPCI	Attila
55	Conseillère municipale	Madame	PEPPOLOM	Christine





DÉPARTEMENT

MOSELLE

COMMUNE :

Toutes communes

ARRONDISSEMENT

METZ

METZ

Élection d'un adjoint  
au scrutin uninominal

Effectif légal du conseil municipal

55

Nombre de conseillers en exercice

55

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à

..... 15heures 45 ..... minutes,

en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de METZ.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : GROSDIDIER François, AGAMENNONE Béatrice, THIL Patrick, NICOLAS Martine, SCIAMANNA Marc, SCHNEIDER Jacqueline, LUCAS Eric, STEMART Anne, HUSSON Julien, LUX Isabelle, ARNOLD Patricia, NIEL Hervé, AUDOUY Caroline, NICOLAS Jean-Marie, Anne FRITSCH-RENARD, NGO KALDJOP Gertrude, BURHAN Ferit, BURGUY Rachel, STAUDT Bernard, VORMS Michel, MASSON-FRANZIL Yvette, DAP Laurent, FAESSEL Nicole, FISZON Eric, MOLE-TERVER Laurence, COLIN-OESTERLE Nathalie, TRAN Doan, BOHR Timothée, HO Chanty, PITTI Raphaël, BOSCO Jérémy, SAPCI Attila, SCHLOSSER Pauline, MARX Sébastien, PEPPOLONI Christine, MARCHETTI Denis, PICARD Charlotte, TOCHET Nicolas, SECONDE Jean-François, BORI Danielle, VOINÇON Marie-Claude, GROLET Françoise.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Absents <sup>1</sup> : FRITSCH-RENARD Anne (procuration à FAESSEL Nicole), DAUSSAN-WEIZMAN (procuration à NICOLAS Jean-Marie), TAHRI Bouabdellah (procuration à MEHALIL Mammar, ARNOLD Patricia (procuration à BOSCO Jérémy), REISS Guy (procuration à HO Chanty), FRIOT Corinne (procuration à NIEL Hervé), TAFFNER Blaise (procuration à SCHNEIDER Jacqueline), , CHANGARNIER Stéphanie (procuration à LUX Isabelle), MALASSÉ Henri (procuration à AUDOUY Caroline), LAVEAU-ZIMMERLÉ Amandine (procuration AGAMENONNE Béatrice), LAURENT Pierre (procuration à BORI Danielle), GUERMITTI Hanifa (procuration à SECONDE Jean-François), ROQUES Jérémy (procuration à MARCHETTI Denis), LALOUX Grégoire (procuration à VOINÇON Marie-Claude)

.....  
.....

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.



### 1.1. Règles applicables

M GROSDIDIER François, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré à l'appel du point 42..... conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme CHAMPIGNY Emmanuelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM SAPCI Attila et MARX Sébastien .....

### 1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 1.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 55 \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... 6 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 15 \_\_\_\_\_



<sup>2</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.



e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 34 \_\_\_\_\_

f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 17 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MEHALIL Mammar	34 .....	Trente-quatre .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... \_\_\_\_\_

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... \_\_\_\_\_

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>4</sup> Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>5</sup> Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.







**COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**  
**CLASSEMENT PAR ORDRE DU TABLEAU PRENANT**  
**EN COMPTE L'ELECTION DU 21EME ADJOINT**

Mise à jour du 28 mars 2024

ORDRE	FONCTION	QUALITE	NOM	PRENOM
1	Maire	Monsieur	GROSDIDIER	François
2	1er Adjoint au Maire	Monsieur	HUSSON	Julien
3	Adjointe au Maire	Madame	AGAMENNONE	Béatrice
4	Adjoint au Maire	Monsieur	THIL	Patrick
5	Adjointe au Maire	Madame	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne
6	Adjointe au Maire	Madame	NICOLAS	Martine
7	Adjoint au Maire	Monsieur	SCIAMANNA	Marc
8	Adjointe au Maire	Madame	SCHNEIDER	Jacqueline
9	Adjoint au Maire	Monsieur	LUCAS	Eric
10	Adjointe au Maire	Madame	STEMART	Anne
11	Adjointe au Maire	Madame	LUX	Isabelle
12	Adjoint au Maire	Monsieur	TAHRI	Bouabdellah
13	Adjointe au Maire	Madame	ARNOLD	Patricia
14	Adjoint au Maire	Monsieur	NIEL	Hervé
15	Adjointe au Maire	Madame	AUDOUY	Caroline
16	Adjoint de quartier	Monsieur	NICOLAS	Jean-Marie
17	Adjointe de quartier	Madame	FRITSCH-RENARD	Anne
18	Adjoint de quartier	Monsieur	REISS	Guy
19	Adjointe de quartier	Madame	NGO KALDJOP	Gertrude
20	Adjoint de quartier	Monsieur	BURHAN	Ferit
21	Adjointe au Maire	Madame	BURGY	Rachel
22	Adjoint au Maire	Monsieur	MEHALIL	Mammar
23	Conseiller Délégué	Monsieur	STAUDT	Bernard
24	Conseiller Délégué	Monsieur	VORMS	Michel
25	Conseiller Délégué	Monsieur	DAP	Laurent
26	Conseillère Déléguée	Madame	FRIOT	Corinne
27	Conseillère Déléguée	Madame	MASSON-FRANZIL	Yvette
28	Conseiller Délégué	Monsieur	FIZON	Eric
29	Conseillère Déléguée	Madame	MOLÉ-TERVER	Laurence
30	Conseillère municipale	Madame	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie
31	Conseillère Déléguée	Madame	TRAN	Doan
32	Conseiller Délégué	Monsieur	TAFFNER	Blaise
33	Conseillère Déléguée	Madame	CHANGARNIER	Stéphanie
34	Conseillère Déléguée	Madame	HO	Chanthy
35	Conseillère Déléguée	Madame	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine
36	Conseiller Délégué	Monsieur	BOHR	Timothée
37	Conseiller Délégué	Monsieur	MALASSÉ	Henri
38	Conseiller municipal	Monsieur	PITTI	Raphaël
39	Conseillère municipale	Madame	BORI	Danielle
40	Conseillère municipale	Madame	GUERMITI	Hanifa
41	Conseiller municipal	Monsieur	TOCHET	Nicolas
42	Conseillère municipale	Madame	PICARD	Charlotte
43	Conseillère municipale	Madame	SCHLOSSER	Pauline
44	Conseiller municipal	Monsieur	MARCHETTI	Denis
45	Conseiller municipal	Monsieur	MARX	Sébastien
46	Conseiller municipal	Monsieur	ROQUES	Jérémy
47	Conseillère municipale	Madame	GROLET	Françoise
48	Conseillère municipale	Madame	VOINÇON	Marie Claude
49	Conseiller municipal	Monsieur	LALOUX	Grégoire
50	Conseiller municipal	Monsieur	LAURENT	Pierre
51	Conseiller municipal	Monsieur	BOSCO	Jérémy
52	Conseiller municipal	Monsieur	SECONDE	Jean-François
53	Conseillère déléguée	Madame	FAESSEL	Nicole
54	Conseiller municipal	Monsieur	SAPCI	Attila
55	Conseillère municipale	Madame	PEPPOLONI	Christine

Handwritten signatures and official stamp of the Municipality of Metz are visible at the bottom of the page. The stamp is circular and contains the text 'Mairie de Metz' and '57 000 Metz'.